ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 125684

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dossier médical personnalisé (DMP). En effet, le lancement opérationnel du DMP s'est déroulé dans cinq régions pilotes (Alsace, Aquitaine, Franche-Comté, Picardie et Rhône-Alpes), avant une généralisation dans toutes les régions françaises en janvier 2012. C'est la raison pour laquelle, à l'aube de l'année 2012, il souhaiterait avoir un premier bilan du dossier médical personnalisé.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 125684
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 janvier 2012, page 21
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)